



Paris, le 1^{er} décembre 2016

Madame, Monsieur le candidat (la candidate) à l'élection présidentielle,

Un paradoxe difficilement soutenable nous semble mériter toute votre attention : alors même que le débat politique se fait régulièrement l'écho des questions d'identité et de valeurs qui secouent notre société, et que la langue française reste au titre de la Constitution et de la loi Toubon « **langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services** » -c'est-à-dire... *langue de la République*, la question de sa substitution par l'anglais, de plus en plus ostensible dans l'espace public – et dans tous les domaines sus-cités – reste dramatiquement absente des enjeux de la campagne présidentielle.

C'est partout en effet que l'on assiste au déferlement du tout-anglais (du tout-américain ?), dont le matraquage ne vise aucunement à « enrichir » le français, comme le prétendent ses zéloteurs, mais à SUBSTITUER SCIEMMENT aux expressions et aux mots français existants un jargon d'aéroport, propre à inculquer aux jeunes générations l'idée que l'anglais sera demain l'idiome unique du monde, de l'Europe et... de la France (cf. le titre méprisable de la revue *We demain*).

Qu'on en juge par quelques exemples dont la liste pourrait être aisément centuplée :

- enseignes commerciales basculant en anglais ces dernières années : par ex. « Atac » devenant Simply Market, Carrefour se déclinant en Planet, Market, City, etc.
- émissions de télévision et de radio nommées en anglais, y compris sur le service public de l'audiovisuel ;
- chansons en anglais, ou, au mieux, en franglais, sur nos radios et jusqu'à représenter la France à l'Eurovision ;
- « produits » et enseignes dépendant de services publics, d'entreprises publiques, semi-publiques ou parapubliques où l'État français et/ou les collectivités territoriales (la Poste, EDF, « Engy », Renault, la SNCF, etc.) libellés en anglais, y compris à l'adresse du public français et francophone,
- allocutions effectuées en anglais par des représentants officiels de la France parlant à l'étranger, au point que Mme la secrétaire d'État à la Fonction publique a fini par envoyer à l'ensemble des ministères un rappel à l'ordre juridique et linguistique, sans pour autant prendre les sanctions qui s'imposent s'agissant de fautes professionnelles graves et répétitives ;
- publicités faites en anglais sur nos chaînes aux heures de grande écoute sans que le CSA ne s'en émeuve; de films et de téléfilms subventionnés par la France et dont toute la partie musicale est composée de chansons anglaises, ou pis, de chansons en anglais chantées par des Français, quand, à l'image de la très symbolique série Versailles, ils ne sont pas tout simplement tournés en anglais, pour être (mal) traduits ensuite seulement dans notre propre langue !
- basculement progressif vers l'anglais de l'enseignement de la maternelle à l'université alors que les horaires dévolus à l'enseignement du français et de la littérature française n'ont cessé de fondre au fil des réformes de l'école élémentaire, du collège et du lycée ; la loi Fioraso, déjà nocive par elle-même, et ses « garanties » ouvertement bafouées ; mais aussi évidemment marginalisation scolaire des langues anciennes comme des moyens d'enseignement de l'allemand, l'italien, le russe, le portugais, le polonais ou l'arabe premières langues ; un basculement insidieux et exactement à rebours d'une politique moderne conjuguant la maîtrise de la langue maternelle nationale et l'ouverture à un authentique plurilinguisme, négocié avec les pays voisins et amis de la France ;
- basculement de nombre d'entreprises au tout-anglais « à l'interne », avec en prime la souffrance au travail vécues par les personnels, les risques et l'insécurité engendrés dans la maîtrise des processus de production, le viol évident

de la dignité de nos compatriotes contraints de renoncer à leur langue maternelle sur le sol français. Le tout jusqu'à parfois favoriser outrageusement le recrutement de cadres « English Mother Tongue » (discrimination flagrante, rarement signalée et totalement contraire au principe d'égalité), et alors que la maîtrise de la langue anglaise devient de plus en plus systématiquement dans les grands groupes une condition à l'embauche, loin devant l'expertise métier du salarié !

Comment dans ces conditions de ne pas se demander si cette déferlante mortifère, que les autorités censées faire respecter l'État de droit encouragent d'ailleurs en subventionnant des manifestations publiques ou privées humiliantes pour les francophones (« Fashion Week », « Parisian Games Week », etc.), ou la mise en place de « produits » (Smart Navigo francilien, City Pass parisien...) nommés en globish, ne résulte pas d'une **politique linguistique inavouable, promue de concert par certaines « élites » économiques et politiques « françaises », européennes et « transatlantiques » ?**

Comment ignorer par ailleurs que de son côté, l'UE favorise outrageusement l'anglais dans sa communication, que le français et les langues d'Europe autres que l'anglais sont marginalisés à Bruxelles sans la moindre réaction ferme de Paris ? Comment ne pas être scandalisé par le fait que, passant outre l'avis négatif que plusieurs pays européens dont la France ont formulé contre cette négociation, l'UE continue de préparer comme si de rien n'était, un « **Grand Marché Transatlantique** » qui peut s'avérer dévastateur pour notre langue (pour n'évoquer ici que cet aspect des choses) ? N'est-il pas scandaleux par ailleurs que, sans aucune contre-proposition de Paris, de Berlin, de Rome, de Madrid, etc., l'UE continue de favoriser outrageusement l'anglais dans ses échanges et sa communication... alors même que, suite au départ annoncé de la Grande-Bretagne, l'anglais ne sera plus bientôt la langue officiellement déposée auprès de Bruxelles d'AUCUN état membre de l'UE ?

Quand le seul souci des gouvernants français successifs concernant la loi Toubon est de multiplier les exceptions à son application, de fermer les yeux sur ses violations grossières, voire de la qualifier de « ligne Maginot linguistique » (comme l'a fait Mme Fleur Pélérin, alors ministre de la communication chargée d'appliquer la législation existante !), quand un ex-président français du patronat européen, M. Ernest-Antoine Seillères, ose interpellier les chefs d'État européens en 2004 en déclarant : « je ne m'adresserai plus désormais à vous qu'en anglais, la langue des affaires et des entreprises », force est de soupçonner que, derrière les discours creux célébrant platoniquement la « langue de Molière » ou la « Francophonie internationale », certains milieux dirigeants promeuvent « en fait une langue unique mondiale et européenne dans l'espoir d'asseoir irréversiblement une économie, une politique et une pensée uniques négatrices des diversités indispensables à toute civilisation humaine.

D'autant que ce privilège, voire le monopole tendanciellement accordé au tout-anglais, vont de pair, bien souvent, avec la volonté de banaliser et de désétablir la langue nationale commune, premier service public de la nation, en organisant sa mise en concurrence avec des langues « minoritaires et régionales ». Ce faisant, ces milieux prennent le risque de « territorialiser » et d'« ethniciser » la citoyenneté française, de désarticuler les services publics et les droits sociaux, voire de déstabiliser l'unification linguistique du droit français qu'a permis d'engager l'Ordonnance de 1539¹ qui érigea le français en langue de l'État. Ainsi, au risque de dégrader le si fragile vivre ensemble français, la langue française est prise en étau, sans aucune défense institutionnelle sérieuse, entre le tout-anglais transatlantique cher aux sociétés transnationales, et les apprentis-sorciers d'un morcellement du territoire national sur des bases pseudo-linguistiques. Pour autant notre association, qui respecte toutes les langues de France et du monde, y compris l'anglais véritable, n'en exige pas moins qu'à côté du français, dont l'enseignement doit être revalorisé de la maternelle à l'Université, toutes les langues régionales de France, patrimoine indivisible de la nation, soient dotées des moyens nécessaires pour être enseignées dans le cadre du service public d'enseignement partout où existe pour elles une demande significative.

Madame, Monsieur le candidat, notre présente interpellation vise aussi à éclairer de graves enjeux civiques occultés par les médias. Si le français continue d'être humilié et peu à peu relégué à l'arrière-plan sur sa terre natale, qu'advient-il de tous ceux, Français, mais aussi travailleurs immigrés francophones, qui ne maîtriseront « que » le français et qui deviendront des salariés et des citoyens de seconde zone en France même ?

D'autant qu'il est faussement rassurant d'alléguer la vitalité de la Francophonie internationale. Certes l'attractivité culturelle du français est telle que notre langue est la seconde langue la plus étudiée au monde. Certes, la France et l'Afrique francophone recèlent un très important potentiel démographique. Mais que deviendront ces atouts d'avenir si toute une partie des élites et des institutionnels sabotent ou abandonnent ce que Claude Hagège appelle le « combat pour le français » ? Ainsi de l'OIF dont l'orientation actuelle minimise ou contourne les enjeux linguistiques ; elle ferme les yeux sur les reculs que subit notre langue dans certains pays (le ministre tunisien de l'éducation vient ainsi de déclarer qu'il envisageait de remplacer le français par l'anglais dans l'enseignement secondaire, et des interrogations analogues se font jour au Liban). Et comment accuser ces pays de « trahir le français » alors qu'une certaine France étale son mépris pour la langue dont est largement issue la nation ? D'ailleurs, les traités de libre-échange que l'UE continue de négocier avec les États-Unis, n'institueront-ils pas à l'évidence l'anglais comme la langue des tribunaux mandatés pour juger la « mauvaise gouvernance » de feus les états souverains ?

¹ On en viendra inéluctablement là si l'officialisation de la Charte européenne des langues minoritaires et régionales continue d'encourager ceux qui, comme M. Guy Talamoni en Corse, veulent en finir avec la langue de la République... si ce n'est avec la République française elle-même !

En résumé, **c'est pour des raisons à la fois patriotiques, internationalistes et, tout simplement humaines, que nous dénonçons la politique actuelle d'arrachage du français au profit du tout-anglais.** Et plus encore, nous dénonçons le tout-anglais parce qu'il **attente à la diversité des cultures**, qui, à l'instar de la biodiversité, **préserve notre avenir collectif** en même temps que **tous les modes et les traditions de pensées demain nécessaires aux nouveaux défis du monde.** Du grand héritage national et international que constitue notre langue et tout ce qu'elle porte d'universel, vous serez comptable demain, Madame, Monsieur le ou la candidat(e), si le peuple vous appelle à présider la République.

Dans les fonctions prochaines où beaucoup vous espèrent, cette responsabilité de la langue, peu débattue encore aujourd'hui, sera écrasante demain : l'Histoire, paradoxalement, retiendra peu des multiples attentions dont d'aucuns pourront entourer la croissance ou la sécurité. Avec le sens du raccourci qui lui est propre, sourde à la cacophonie des luttes quotidiennes, elle saura s'attacher, dans la mémoire des siècles, à ces mouvements de fond puissants qui scellent un équilibre et définissent la réalité d'un peuple. **Que nul ne dise en tout cas, si le français subit au 21^{ème} siècle en France le sort qu'a subi le gaélique en Irlande ou en Ecosse, qu'il ne « savait pas ».**

Pour conclure, nous vous demandons de bien vouloir **dire publiquement comment vous comptez, si vous êtes élu, combattre l'invasion bien réelle du tout-anglais**, en particulier comment vous comptez faire appliquer la loi Toubon, en donnant à tous les citoyens et à la justice les outils juridiques nécessaires pour que soient sanctionnés les « collabos de la pub et du fric » (Michel Serres) qui polluent sciemment notre patrimoine linguistique, et en revalorisant l'enseignement du français dans l'ensemble du système scolaire.

En somme, nous vous serions redevables de dire à notre peuple comment **CONCRETEMENT** vous ferez **respecter demain l'article II de la Constitution** qui dispose que « **le français est la langue de la République** ».

Avec nos salutations respectueuses et citoyennes,

Georges Gastaud, *président du CO.U.R.R.I.E.L., pour le bureau national.*